

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Faits marquants

- ▶ Les densités de médecins généralistes et des autres médecins spécialistes dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme sont plus faibles que celles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ▶ L'accessibilité aux médecins généralistes est faible pour 19 % de la population de l'Ardèche et 7 % de la population de la Drôme ;
- ▶ L'offre de professionnels de santé libéraux est généralement plus faible dans le département de l'Ardèche.

Des densités de médecins libéraux plus faibles dans les départements que dans la région

Le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) est le fichier de référence des professionnels de santé, commun aux organismes du secteur sanitaire et social français. Il est élaboré par l'État en collaboration avec les Ordres et l'Assurance maladie.

Le RPPS répertorie l'ensemble des données d'identification, de diplômes, d'activité, de mode et de structure d'exercice. Il concerne pour l'instant les médecins, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les pharmaciens. Il sera étendu à l'ensemble des professionnels de santé dans une seconde phase.

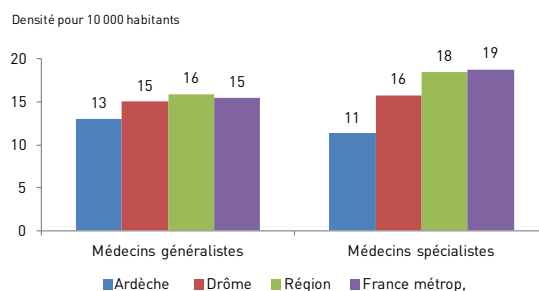
Au 1^{er} janvier 2018, 791 médecins (502 libéraux et 289 salariés) sont recensés dans le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) en Ardèche, dont 53 % de médecins généralistes. Dans la Drôme, il est dénombré 1 558 médecins (886 libéraux et 672 salariés), dont 49 % de médecins généralistes. Les parts de médecins généralistes libéraux sont légèrement supérieures à celles observées aux niveaux régional (46 %) et national (45 %).

La densité de médecins, rapportée à la population générale, est faible en Ardèche comparée à la Drôme. En effet, il est relevé 24 médecins (dont 9 généralistes libéraux) pour 10 000 habitants en Ardèche, contre 31 dans la Drôme (dont 9 généralistes libéraux) et 34 en région et au niveau national (dont 9 généralistes libéraux).

Ces écarts sont observés pour les généralistes et les autres spécialistes. La densité de médecins généralistes dans la Drôme est proche de celle de la région et de la France (15 pour 10 000 habitants).

En Ardèche, un peu moins de deux tiers des médecins sont libéraux (63 %), contre 57 % dans la Drôme, pourcentage équivalent à celui observé aux niveaux régional et national (57 %).

Densité* de médecins (libéraux et salariés) au 1^{er} janvier 2018



Sources : RPPS, Drees, Insee
*Densité pour 10 000 habitants
Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Densité* de médecins (libéraux et salariés) au 1^{er} janvier 2018

	Ardèche		Drôme		Région	France métrop.
	Effectifs	Densité *	Effectifs	Densité *	Densité *	Densité *
Ensemble des médecins						
Médecins généralistes	423	13,0	761	15,1	15,9	15,5
Autres médecins spécialistes	368	11,4	797	15,8	18,5	18,8
<i>Cardiologie et maladies vasculaires</i>	22	0,7	51	1,0	1,0	1,1
<i>Chirurgie (toutes spécialités)</i>	43	1,3	70	1,4	2,0	1,9
<i>ORL et chirurgie cervico-faciale</i>	16	0,5	20	0,4	0,4	0,5
<i>Ophthalmologie</i>	17	0,5	41	0,8	0,9	0,9
<i>Pédiatrie</i>	20	0,6	48	1,0	1,2	1,2
<i>Psychiatrie</i>	51	1,6	76	1,5	2,3	2,3
Total des médecins **	791	24,4	1 558	30,9	34,4	34,3

Médecins libéraux						
Médecins généralistes	279	8,6	471	9,3	9,3	9,1
Autres médecins spécialistes	150	4,6	295	5,8	6,4	6,6
<i>Cardiologie et maladies vasculaires</i>	10	0,3	22	0,4	0,4	0,5
<i>Chirurgie (toutes spécialités)</i>	27	0,8	33	0,7	0,9	0,8
<i>ORL et chirurgie cervico-faciale</i>	9	0,3	6	0,1	0,2	0,2
<i>Ophthalmologie</i>	13	0,4	27	0,5	0,5	0,6
<i>Pédiatrie</i>	7	0,2	11	0,2	0,3	0,3
<i>Psychiatrie</i>	7	0,2	27	0,5	0,7	0,7
Total des médecins libéraux **	502	15,5	886	17,6	19,5	19,7

Médecins salariés						
Total des médecins salariés **	289	8,9	672	13,3	15,0	14,6

Sources : Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), Drees, Insee

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

*Densité pour 10 000 habitants

** Généralistes + toutes les autres spécialités

Les spécialités médicales les moins présentes sont la pédiatrie et la psychiatrie en Ardèche, la pédiatrie et l'ORL dans la Drôme.

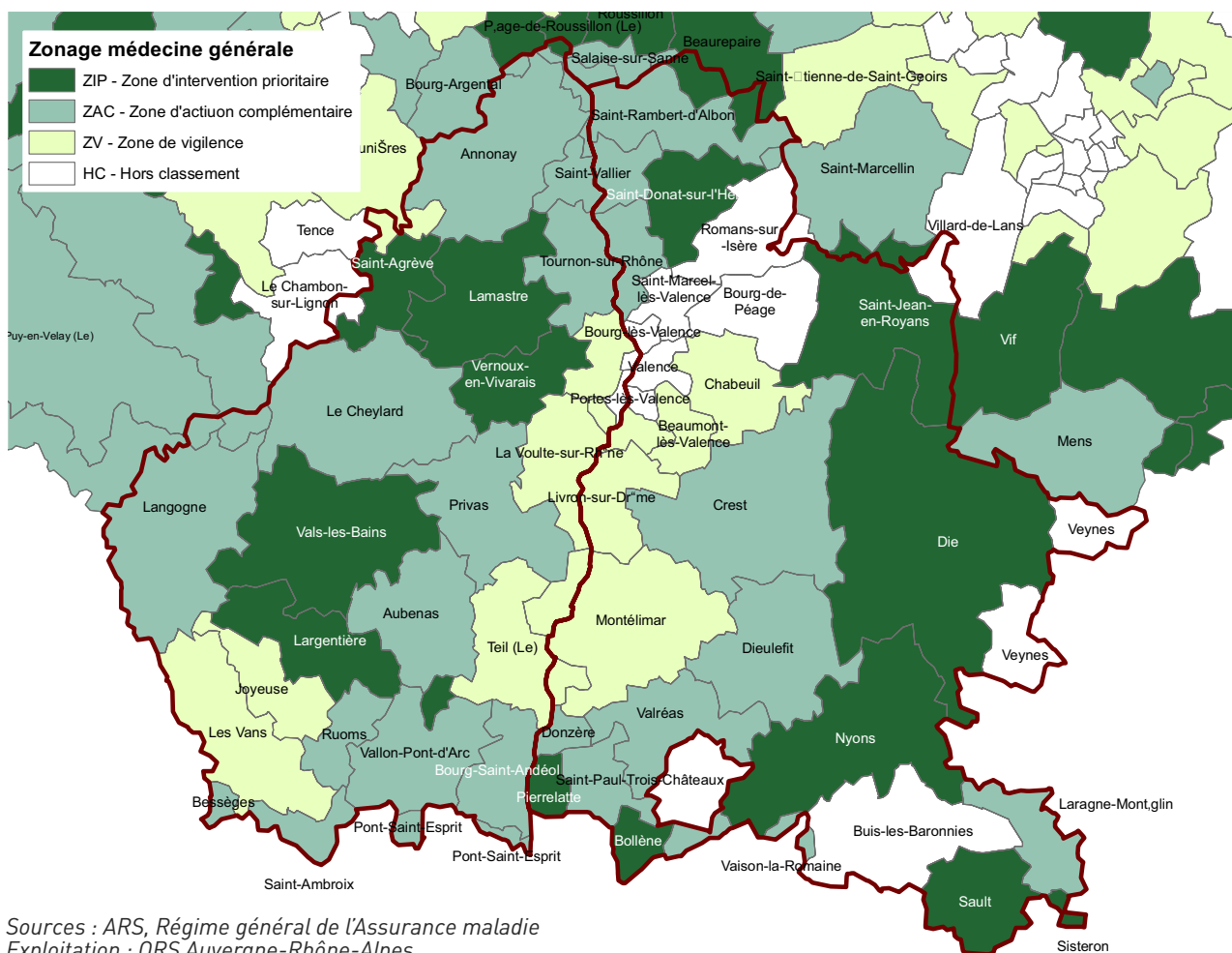
➔ Zonage médecine générale : classement des Territoires de vie-santé

Le zonage permet de cartographier le niveau d'offre médicale actuellement disponible dans les territoires. Entré en vigueur le 1^{er} mai 2018, le « zonage médecins » de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été réalisé à partir de la méthodologie nationale ministérielle et réglementaire. Sa validité est de 3 ans maximum. Cependant, afin de tenir compte de l'évolution de la situation des territoires et des besoins des habitants, il sera évalué et pourra être révisé. Chaque révision devra faire l'objet d'une nouvelle phase de concertation avec les acteurs locaux, de consultation avec les représentants des usagers et la publication d'un arrêté.

Le zonage se base sur trois catégories de territoire permettant de graduer le niveau d'accès aux soins du territoire et ainsi déterminer, notamment, les aides financières pouvant être accordées par l'ARS et l'Assurance maladie :

- **Les zones d'intervention prioritaires (ZIP)**, éligibles à l'ensemble des aides, concernent 15 % de la population régionale (5,5 % en Ardèche et 13,0 % dans la Drôme) ;
- **Les zones d'actions complémentaires (ZAC)**, éligibles à une partie des aides, concernent 24 % de la population régionale (54 % en Ardèche et 21 % dans la Drôme) ;

Zonage de médecine générale en Ardèche et dans la Drôme



Sources : ARS, Régime général de l'Assurance maladie
Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

- **Les zones de vigilance (ZV)**, éligibles à une partie des aides, concernent 28 % de la population régionale (21 % en Ardèche et 24 % dans la Drôme);
- **La zone « Hors classement »** est une zone où l'accès aux soins est jugée satisfaisante.

La cartographie des zones de la région a été élaborée en deux temps :

1. Une définition a d'abord été réalisée par le ministère des Solidarités et de la Santé, déterminant les zones d'intervention prioritaire de l'ensemble du territoire national, en s'appuyant sur les « Territoires de vie-santé » définis par l'Insee, et sur l'Accessibilité potentielle localisée (APL) développée par la Drees.

L'APL prend en compte :

- l'activité de chaque praticien, mesurée par le nombre de consultations ou de visites ;
- le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous ;
- le recours aux soins des habitants par classe d'âge pour tenir compte de leurs besoins spécifiques.

2. Une sélection complémentaire de zones a ensuite été réalisée par chacune des ARS, à l'aide de critères et d'indicateurs propres à chaque région pour s'ajuster au plus près des réalités de terrain : spécificités des zones de montagne, où les temps d'accès sont plus longs ; sélection des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ; offre de soins disponible dans les communes environnantes, ainsi que les déplacements possibles des habitants.

Les aides au maintien et à l'installation des médecins dans les zones fragiles ont été renforcées par la convention médicale signée le 25 août 2016 avec l'Assurance maladie. Pour que le dispositif soit réellement efficace, une révision du cadre permettant d'identifier les zones où ces mesures d'aides seront mobilisées était nécessaire pour être au plus près de la réalité des territoires. Ces mesures restent cependant uniquement incitatives, les professionnels de santé libéraux disposant de la pleine liberté d'installation.

Tableau des aides disponibles selon la classification du territoire

	ZIP	ZAC	ZV	HC
Aides financées par l'Assurance maladie				
CAIM, COSTROM, COTRAM ¹	<input checked="" type="checkbox"/>			
CSTM ²			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aides financées par l'ARS				
CESP, PTMG, PTMA, PTMR, PIAS ³	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Praticien hospitalier en établissement public, ESPIC ⁴ ou organisme mutualiste avec activité ambulatoire, en centre de santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Rémunération pour l'établissement de certificat de décès :				
▶ établi en journée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
▶ établi dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Financement d'équipement radiologie/traumatologie en cabinets de montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dispositifs du Plan d'accès aux soins : financement de 10 000 à 50 000 € sur la mise en place et l'équipement de la structure MSP, CDS, CPTS ⁵	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exonération fiscale pour la permanence des soins ambulatoires	<input checked="" type="checkbox"/>			

Aides complémentaires du Conseil régional

Aides complémentaires des Conseils départementaux

Aides complémentaires institutionnelles (FNADT, DETR)⁶

Sources : Portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS), ARS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ CAIM : Contrat d'aide à l'installation des médecins – COSCOM : Contrat de stabilisation et de coordination – COTRAM : Contrat de transition pour les médecins

² CSTM : Contrat de solidarité territoriale médecin.

³ CESP : Contrat d'engagement de service public – PTMG : Praticien territorial de médecine générale – PTMA : Praticien territorial de médecine ambulatoire – PTMR : Praticien territorial médical de remplacement – PIAS : Praticien isolé à activité saisonnière

⁴ ESPIC : Établissement de santé privé d'intérêt collectif

⁵ MSP : Maison de santé pluriprofessionnelle – CDS : Centre de santé – CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

⁶ FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire – DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

↳ L'offre de professionnels de santé libéraux généralement plus faible dans le département de l'Ardèche

Au 1^{er} janvier 2017, 288 **médecins généralistes libéraux** exercent en Ardèche, soit 8,9 médecins pour 10 000 habitants et 458 exercent dans la Drôme, soit 9,1 médecins pour 10 000 habitants. Ces taux sont légèrement inférieurs que celui de la région (9,2 médecins pour 10 000 habitants). La part de médecins généralistes libéraux âgés de 55 ans et plus en Ardèche (58 %) et dans la Drôme (53 %) est plus élevée que celle observée en région (50 %). Le vieillissement de ces praticiens est ainsi un point de vigilance dans ces deux départements.

En Ardèche, 158 **chirurgiens-dentistes libéraux** exercent dans le territoire, soit une densité de 4,9 chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants. La densité est plus faible que dans la Drôme où 294 chirurgiens-dentistes libéraux exercent, soit une densité de 5,8 chirurgiens-dentistes pour 10 000 habitants. La densité régionale est de 5,7 chirurgiens-dentistes libéraux pour 10 000 habitants.

La présence d'**infirmiers libéraux** est plus importante dans l'ensemble des deux départements qu'en Auvergne-Rhône-Alpes : 579 infirmiers libéraux exercent en Ardèche, soit 17,9 infirmiers pour 10 000 habitants et 1 040 infirmiers libéraux exercent dans la Drôme, soit 20,6 infirmiers pour 10 000 habitants. La densité régionale est de 14,2 infirmiers libéraux pour 10 000 habitants.

La densité de **masseurs-kinésithérapeutes libéraux** est plus faible en Ardèche qu'en région (8,5 masseurs-kinésithérapeutes pour 10 000 habitants en Ardèche contre 11 en région). La densité dans la Drôme (10,9 masseurs-kinésithérapeutes pour 10 000 habitants) est proche de celle de la région.

La situation concernant les **ophtalmologues libéraux** est semblable à celle des masseurs-kinésithérapeutes libéraux. La densité est plus faible en Ardèche qu'en région (0,4 ophtalmologues pour 10 000 habitants en Ardèche contre 0,6 en région). La densité dans la Drôme (0,6 ophtalmologues pour 10 000 habitants) est comparable à celle de la région.

La densité d'**orthophonistes libéraux** est plus faible en Ardèche qu'en région (2,5 pour 10 000 habitants en Ardèche contre 3,4 en région). La densité dans la Drôme (3,6 pour 10 000 habitants) est proche de celle de la région.

Les professionnels de santé libéraux au 1^{er} janvier 2017, effectifs et densités

	Ardèche				Drôme				Auvergne-Rhône-Alpes			
	Effectif	Densité	% 55+	% Sect. 2	Effectif	Densité	% 55+	% Sect. 2	Effectif	Densité	% 55+	% Sect. 2
Médecins généralistes	288	8,9	58 %	3 %	458	9,1	53 %	8 %	7249	9,2	50 %	9 %
Ophthalmologues	14	0,4	43 %	57 %	30	0,6	80 %	43 %	512	0,6	65 %	63 %
Psychiatres	9	0,3	89 %	22 %	35	0,7	83 %	17 %	726	0,9	65 %	33 %
Pédiatres*	11	1,7	73 %	0 %	12	1,1	58 %	42 %	298	1,8	57 %	33 %
Dermatologues	8	0,2	50 %	38 %	19	0,4	47 %	32 %	319	0,4	56 %	47 %
Chirurgiens-dentistes	158	4,9	49 %		294	5,8	35 %		4497	5,7	36 %	
Infirmiers	579	17,9	19 %		1040	20,6	24 %		11150	14,2	19 %	
Masseurs-kinésithérapeutes	277	8,5	23 %		551	10,9	21 %		8650	11,0	17 %	
Orthophonistes	82	2,5	27 %		181	3,6	20 %		2648	3,4	16 %	

Densité : Nombre de professionnels pour 10 000 habitants

*Densité des pédiatres calculée sur la population des 0-16 ans : Nombre de pédiatres pour 10 000 jeunes de 0-16 ans.

%55+ : Pourcentage de professionnels âgés de 55 ans et plus.

% Sect. 2 : Pourcentage de médecins libéraux en secteur 2.

Source : Régime général de l'Assurance maladie.

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes.